



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Demande du directoire BABS pour le financement d'équipements pour le projet PABS-B dans le cadre du Plan Campus

**Commission de la recherche du conseil académique
du 15 septembre 2022
Délibération 2022/09/CR-031**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2021/10/CA-091 du conseil d'administration en date du 25 octobre 2021 qui fixe la répartition de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget 2022 ;

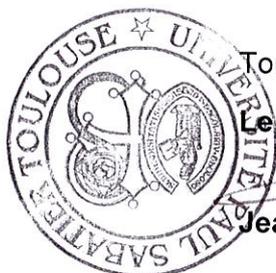
Vu la délibération 2021/12/CA-113 en date du 13 décembre 2021 qui adopte de budget initial 2022 ;

Vu la délibération 2021/11/CR-044 de la commission de la recherche en date du 18 novembre 2021 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2022 ;

Considérant la demande de financement du directoire BABS d'un montant de 42 135, 54 euros pour le projet PABS-B, nouveau bâtiment (dans le cadre du Plan Campus) dédié aux recherches des laboratoires de la FR AIB sur le site d'Auzeville-Tolosane ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis partiellement favorable et se prononcent en faveur d'un financement pour l'acquisition de matériel informatique à hauteur de 19 679,94 euros.

Les conseillers considèrent que les autres demandes concernent du petit matériel non éligible pour la commission de la recherche dont l'aide au financement porte sur des projets de politique scientifique structurants.



Toulouse, le 16 septembre 2022

Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0